

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOUCHETTE

Séance extraordinaire du 26 avril 2012

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le 26 avril 2012 à 19 h, à la salle du conseil située, au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents :	Monsieur	Réjean Major	Maire
	Monsieur	André Patry	Conseiller
	Monsieur	Yvon Pelletier	Conseiller
	Madame	Karo Poirier	Conseillère
	Monsieur	Gaston Lacroix	Conseiller
	Monsieur	Denis Lacroix	Conseiller

Est absente :	Madame	Michelyne Bélair	Conseillère
---------------	--------	------------------	-------------

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Réjean Major.

Madame Claudia Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

1- Ouverture de la séance

Sur la proposition de Réjean Major, maire, la présente séance est ouverte à 19 h.

Les membres du conseil ont tous reçu un avis de convocation comportant les sujets suivants à l'ordre du jour :

- 1- Ouverture de la séance extraordinaire
- 2- Dépôt des états financiers consolidés et du rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011
- 3- Rétrocaveuse
- 4- Avis de motion – Dépôt monétaire pour conformité installation septique
- 5- Avis de motion – Certificat d'implantation nouveau bâtiment
- 6- Varia
- 7- Période de questions
- 8- Levée de la séance extraordinaire

2- Dépôt des états financiers consolidés et du rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011

M.B. 2012-04-26-096

Sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu d'adopter les états financiers consolidés et le rapport de l'auditeur indépendant de la municipalité pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2011, rapports préparés et déposés par Monsieur Kevin Huneault, comptable agréé, de la firme «Piché Éthier Lacroix, CA inc.» et ce, conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité

3- **Rétrocaveuse**

M.B. 2012-04-26-097

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu de mandater la directrice générale pour qu'elle procède à un appel d'offres public pour l'acquisition d'une rétrocaveuse et ce, selon le devis qu'elle a préparé et déposé. Par contre, le devis devra être modifié afin d'y inclure deux options soit la première incluant en échange la rétrocaveuse usagée de la municipalité et la deuxième qui sera sans échange. Cet appel d'offres sera publié sur le site SE@O.

Adoptée à l'unanimité

4- **Avis de motion - Dépôt monétaire pour conformité installation septique**

Le conseiller au siège numéro 1, André Patry, annonce ce 26 avril 2012, qu'un projet de règlement sera déposé lors d'une prochaine séance en vue d'adopter un règlement exigeant un dépôt monétaire lors de l'émission d'un permis d'installation septique nécessitant un plan d'un technologue ou d'un ingénieur, dépôt en attente du certificat de conformité.

André Patry
Conseiller, siège #1

5- **Avis de motion – Certificat d'implantation nouveau bâtiment**

Aucun avis de motion.

6- **Varia**

7- **Période de questions**

Aucune question n'est posée.

8- **Levée de la séance extraordinaire**

M.B. 2012-04-26-098

Sur la proposition d'André Patry, appuyée par Karo Poirier, il est résolu de lever la présente séance à 20 h 10.

Adoptée à l'unanimité

Réjean Major
Maire

Claudia Lacroix, g.m.a.
Directrice générale
Secrétaire-trésorière